

SANTÉ Une petite révolution qui devraient faciliter la vie des usagers

DL 20/06/18

Les patients vont pouvoir régler leurs factures via internet



Les patients peuvent désormais payer leurs règlements sur internet.

Avec la possibilité de paiement par titre payable par internet (TiPI), le centre hospitalier a fait un bond dans le XXI^e siècle. Les mots sortent de la bouche d'Anne-Sophie Boyer, responsable du bureau des entrées, lucide sur la situation proposée jusqu'à présent aux patients de l'hôpital.

Les montants restants dus des consultations ou des hospitalisations devaient jusqu'à présent être réglés par chèque, envoyés au Trésor public. Ou bien il fallait se déplacer jusqu'à la trésorerie. Désormais, les patients qui auront une

facture à régler, (30 % des usagers en moyenne), pourront le faire via internet. Un circuit beaucoup plus rapide pour le patient qui va pouvoir être remboursé plus rapidement par sa mutuelle. Un gain aussi pour l'hôpital pour la gestion de sa trésorerie. « Cela rend service à tout le monde », confirme Anne-Sophie Boyer.

Soixante jours pour régler

À partir de l'émission des sommes à payer, les personnes ont soixante jours pour régler sur internet.

Un projet qui a mis du temps avant d'aboutir puisqu'il a fallu coordonner le bureau des admissions, la trésorerie et l'informatique.

Autre facilité de paiement, depuis quelques semaines, la possibilité de régler par carte bancaire aux guichets.

Enfin dès la rentrée de septembre, le prélèvement automatique mensuel sera possible dans les Ehpad du centre hospitalier. Celui de Chasse-sur-Rhône sera le premier à y passer.

E.R.

<http://www.ch-vienne.fr>